



Pôle plateau briard

à M. le Maire de Périgny
à M. le Président du GPSEA
à Mme l'architecte en charge du projet
AAVJ Architectes

Périgny le 18/12/2019

Madame, Messieurs

Nous avons reçu avec satisfaction le projet de **réhabilitation de la Maison de la Nature**, bâtiment que nous utilisons très fréquemment. Projet pour lequel nous vous remercions.

Un point cependant a attiré notre attention. Nous n'observons pas dans le panneau géant à la MNE, dans le Bulletin communal spécial de décembre 2019, dans l'explication ou dans les visuels la présence d'arceaux vélos, point important pour les personnes se déplaçant quotidiennement à vélo, et pour celles qui souhaiteraient essayer.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un adulte qui se déplace à vélo, c'est à Périgny une place de stationnement auto libre en plus. Un vélo en stationnement prenant 8 fois moins de place qu'une voiture garée, à l'heure où notre région se densifie.

Alors même que le document évoque en introduction "une image environnementale", le "développement durable", le "changement climatique", "la réduction des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone", nous pensons qu'il serait souhaitable de proposer une offre satisfaisante pour les personnes se déplaçant à vélo ou vélo électrique, et encourager les autres alors même qu'une voie verte relie déjà Périgny à la Maison de la nature et de l'environnement le long de la RD 251.

L'existant est insatisfaisant :

, les pincettes voilent les roues, et ne permettent pas de lutter contre le vol, en rendant impossible le fait d'accrocher le vélo par son cadre à un point fixe avec un antivol en U.

Ce pourquoi nous vous proposons de prévoir plutôt **quelques unités d'arceau vélo** devant ce lieu accueillant du public, au plus près de l'entrée. Un arceau permet d'attacher 2



vélos, et coûte autour de 100€ pièce. Ceci devrait vraisemblablement pouvoir donner lieu à des **subventions** : **“Alvéole” aide de 60%**

<https://programme-alveole.com/>

Nous vous prions de trouver ici des **visuels d’arceaux et les bonnes pratiques** quant au stationnement vélo dans les lieux publics, les trois guides suivants :

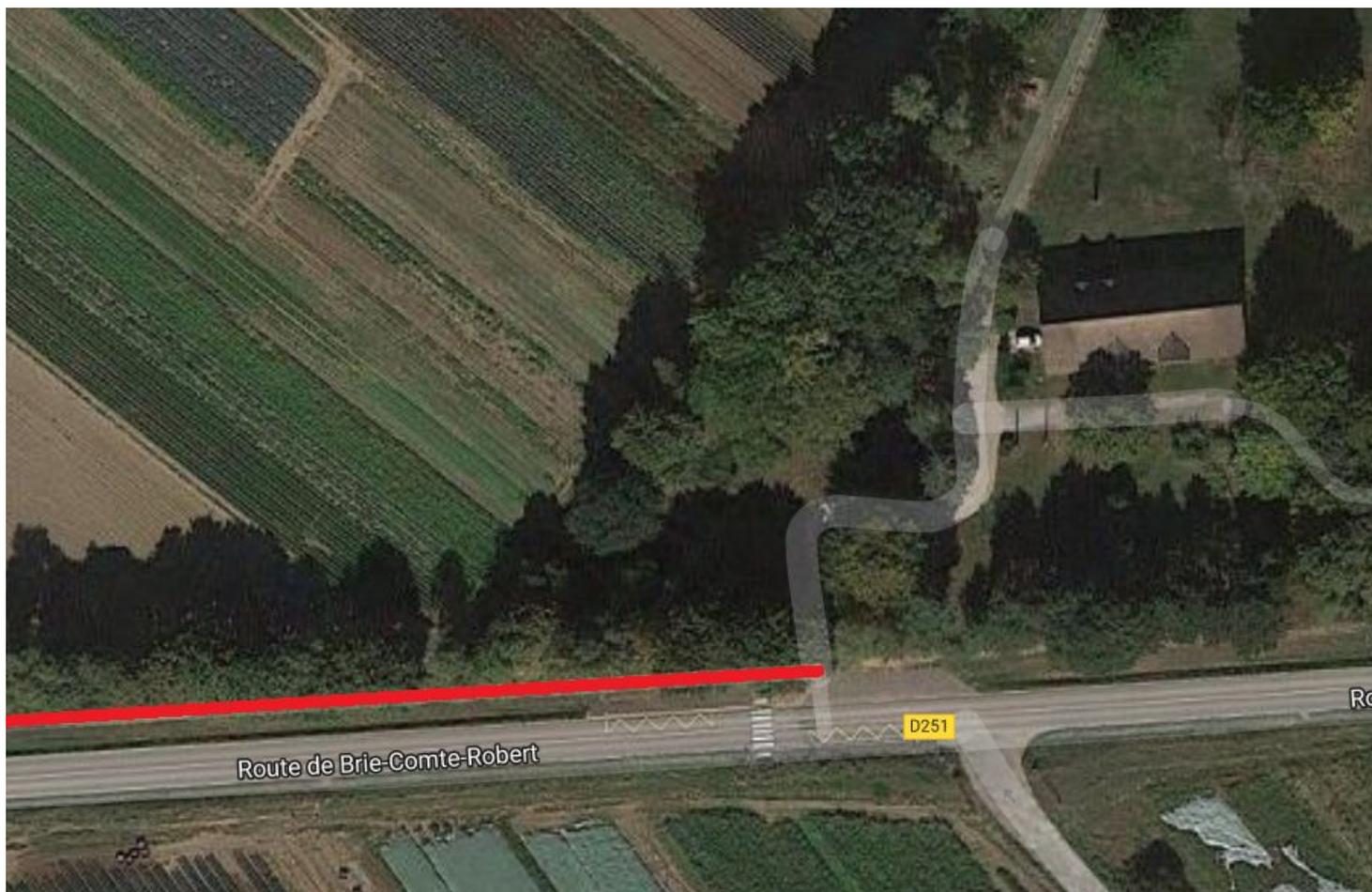
<https://www.sareco.fr/images/sareco/pdf/Espaces-reserves-au-stationnement-secure-des-velos-v9.pdf>

https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Alveole/guide_stationnement_fub_2016_.pdf

http://www.velo-et-logement.info/sites/wir-people.com/IMG/pdf/Guide_stationnement_velos_du_12-12-2013.pdf

Nous restons à votre disposition pour échanger, en bureau ou sur place. De manière générale, une concertation plus étroite et constructive est à souhaiter entre les institutions et les associations d’usagers (GPSEA : Rue Neuve, Rue de Servon réalisées dernièrement malheureusement sans aucune concertation).

Je vous prie d’agréer, Madame, Messieurs, l’expression de mes salutations distinguées.



Note : voie verte existante, desservant déjà à vélo la Maison de la nature, sur un revêtement en dur, adapté en toutes saisons